

APPRENDRE LA DEMOCRATIE

Les modes de représentation et leur symbolique

Toutes les initiatives, dans la création de Conseils de Jeunes, du moins les plus récentes, montrent à quel point les détenteurs d'un certain pouvoir ont le souci d'écouter les jeunes, de prendre en compte leur spécificité, de répondre à leurs attentes, dans un souci très général et très flou de développer la « citoyenneté » des enfants et des jeunes. Certains d'entre eux revendiquent une innovation démocratique (démocratie directe, participative...), alors qu'on assiste, en particulier en ce qui concerne les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, à la simple reproduction du modèle de la démocratie représentative, avec tous ses défauts.

Je montre, dans d'autres publications¹, que **le mode de représentation** adopté **correspond souvent au type de légitimité de celui qui le propose** : élections pour les élus, vision progressive de l'accès au pouvoir pour ceux qui ont lentement gravi les échelons de la politique locale ou nomination pour un préfet ou un ministre, etc.

J'ai montré aussi que, contrairement aux discours qui les accompagnent, **les conseils d'enfants et de jeunes ont une nature politique**, et ce à différents niveaux :

- ✚ **la conception de la citoyenneté et de la place de l'enfant varient selon l'appartenance et la sensibilité politiques de leurs concepteurs** ; ces derniers profitent largement de l'apolitisme revendiqué de ces structures : *profit symbolique*, « nous donnons la parole aux jeunes, nous les écoutons », mais parfois aussi *profit directement électoraliste*, ce qui, au passage, protège efficacement de la critique, parce que tout ce qui touche aux enfants est intouchable...
- ✚ **les enfants**, propulsés ainsi sur une scène publique locale, **peuvent symboliser la politique « au sens noble du terme »** que voudraient défendre et incarner les élus qui tentent cette expérience dans leur commune. **L'enfant sert alors la défense des fondements de la démocratie et les intérêts d'un espace politique** qui vacille sous les critiques du fait de la médiatisation des affaires qui la traversent et qui s'inquiète de l'augmentation de l'abstentionnisme.

Les implications des modes de représentation

Comment limiter l'importation des défauts des démocraties adultes...

En choisissant l'élection comme mode de représentation des enfants ou des jeunes, **les détenteurs du pouvoir** qui leur octroient la parole et un droit à représenter les autres², **importent du même coup tous les défauts de la démocratie représentative, et en premier lieu la désresponsabilisation de l'électeur**, qui accompagne souvent la délégation de responsabilité propre au processus électoral.

Le grand défaut de ce système est que l'élu se croit légitimé pour toute la durée de son mandat, sans par la suite prendre le temps d'écouter ou de comprendre ceux qui l'ont élu. **Le second problème vient du fait que le profil des candidats et a fortiori celui des élus n'est pas identique au profil de ceux qu'ils sont chargés de représenter**. On peut le constater chez les adultes, c'est vrai aussi en partie chez les jeunes : plus on est en haut de la hiérarchie sociale (notamment sur le plan culturel), plus on a envie de se porter candidat, et plus on a de chances d'être élu. La conséquence en est que les intérêts défendus par les représentants, qui sont avant tout liés aux conditions sociales d'existence de celui qui les défend, s'éloignent des intérêts objectifs des groupes sociaux les moins favorisés, qui se trouvent être les plus nombreux³.

Certains organisateurs, plutôt rares, ont compris ces défauts et ont tenté d'y remédier. Par exemple, pour diversifier (sur le plan social et le pays d'origine) les élus d'un conseil municipal d'enfants, on a complété les élections dans les écoles par des élections au sein des centres socioculturels de la commune. On a ici ou là tenté d'organiser un véritable aller-retour élus/électeurs, en incitant les élus à rendre compte de leur mandat dans leur classe et en faisant remonter les demandes recueillies, avec peu de résultats, il faut le dire, l'échec étant souvent attribué au manque de collaboration des enseignants.

Certains choix ne sont cependant pas sans conséquences sur la manière dont les candidats peuvent se comporter quand ils sont élus. Lors des élections, le fait d'organiser une campagne électorale peut ressembler à une mascarade. Or il est possible qu'elle devienne un moment d'apprentissage inédit d'une démocratie où l'électeur et le candidat peuvent devenir plus actifs et plus responsables de leurs programmes et de leurs choix. On peut par exemple imposer le fait que les candidatures soient collectives et non individuelles, qu'elles soient définies par un programme et non par un simple nom ou une photo, que ces programmes fassent l'objet d'analyses

¹ Se reporter aux articles accessibles en ligne : <http://pagesperso-orange.fr/koebel/>

² A différencier des initiatives démocratiques où ce sont les jeunes qui revendiquent un droit à la parole et à la participation aux décisions, comme ce fut le cas dans les conseils municipaux de jeunes des années 1963 à 1967.

³ Analyse complète publiée récemment : Koebel, M. *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Bellecombe-en-Bauge, Les éditions du Croquant, 2006.

collectives : s'agit-il de perspectives réalistes ou de discours démagogiques, de la défense d'intérêts catégoriels ou de tentatives de construction de l'intérêt général ? On comprend bien que ces moments d'analyse peuvent alors préfigurer une conscience citoyenne plus aiguisée.

Former préalablement les jeunes...

On pourra objecter que les jeunes n'étant pas tous égaux, certains seront d'entrée mieux armés pour prendre la parole devant les autres, pour souhaiter ou oser candidater... C'est pourquoi un tel projet ne peut faire l'économie d'une formation préalable de tous les jeunes ou enfants concernés, permettant d'acquérir les compétences minimales nécessaires pour faire acte de candidature, pour prendre la parole en public et plus particulièrement devant des adultes, pour comprendre que tous les jeunes n'ont pas les mêmes conditions d'existence, pas les mêmes contraintes, pas les mêmes préoccupations en tant qu'habitants, en tant qu'élèves, et que cela a des conséquences sur ce que pourraient être leurs besoins, leurs souhaits, leurs demandes.

Construire l'intérêt général n'est pas chose facile mais si l'on veut tendre vers cela, il faut admettre que la tendance « naturelle » et spontanée de tout un chacun, et de tout élu, est de satisfaire d'abord ses propres intérêts ou les intérêts de ceux qui lui ressemblent.

Donner un pouvoir réel d'action aux conseils de jeunes...

Dans les modalités de représentation des enfants ou des jeunes, les notions de responsabilité et de représentation présentent une différence fondamentale avec celles des adultes : les enfants et les jeunes sont « encadrés » par des adultes. Leurs réunions, leurs conseils, leurs commissions sont animées par des adultes qui conservent le pouvoir. Ces instances sont souvent uniquement prévues comme des lieux de débat, de propositions, de consultation, et aucune action concrète n'est rendue possible directement, car le conseil n'a aucun moyen propre, ni financier, ni humain. Les propositions sont transmises au conseil d'administration ou au conseil municipal, et, le seul personnage influent, commun aux deux structures, est le chef d'établissement ou le maire.

En conclusion, si l'on ne fait que parler dans les conseils de jeunes, rien ne changera et celui-ci deviendra une coquille vide, on écoutera les jeunes sans les entendre... De la volonté de défendre véritablement les propositions des jeunes dépendront la réussite et la crédibilité de la structure.

**Michel Koebel, sociologue
Maître de Conférences
Université de Reims Champagne Ardennes**